

Du vingt-sept février deux mil vingt, convocation adressée individuellement à chacun de ses membres pour la séance de ce Conseil qui aura lieu à la mairie le cinq mars deux mil vingt.

Le Maire,

COMMUNE DE COURTENAY
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2020

Le cinq mars deux mil vingt à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de COURTENAY légalement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leur séance sous la présidence de Marcel TOURNIER, Maire.

Conseillers Présents : Bernard DUBOST, Michel FLAMAND, Monique QUILLON, Angélique MANOUVRIER, Georges RINCHET, Serge SIRIOUD, Marie-Jeanne BRISSAUD, Martine VIDON, Laurence JEANBLANC, Florian ALMA, Stéphane LEFEVRE

Conseillères absentes excusées : Estelle MAILLER (pouvoir à Angélique MANOUVRIER), Laure COPIN (pouvoir à Marie-Jeanne BRISSAUD)

Michel FLAMAND a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 13 Février 2020 et demande si des observations sont à formuler. Les conseillers n'ayant pas d'observation à formuler, le compte-rendu est approuvé par les conseillers présents.

COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal approuve les Comptes de Gestion 2019 établis par le comptable pour le budget de la Commune et le budget Eau-Assainissement par 14 voix POUR.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Michel FLAMAND présente les Comptes Administratifs 2019.

Le Conseil Municipal adopte :

- le Compte Administratif 2019 du Budget de la Commune à 13 voix POUR
- le Compte Administratif 2019 du Budget Eau/Assainissement à 13 voix POUR.

Le Maire s'étant retiré au moment du vote.

BUDGET COMMUNE

Section Fonctionnement	Dépenses	681 410,34 €
	Recettes	866 594,09 €
	Excédent de clôture 2019	185 183,75 €
Section Investissement	Dépenses	285 786,75 €
	Recettes	288 083,64 €
	Déficit de clôture 2019	2 296,89 €
Résultat Global de Clôture		187 480,64 €

BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

Section exploitation	Dépenses	185 276,92 €
	Recettes	205 251,84 €
	Excédent de clôture 2019	19 974,92 €
Section Investissement	Dépenses	353 342,61 €
	Recettes	202 821,10 €
	Déficit de clôture 2019	- 150 521,51 €
Résultat Global de Clôture		- 130 546,59 €

Monsieur le Maire remercie Monsieur Michel FLAMAND et la commission des finances des finances pour le travail effectué tout au long du mandat, tâche assurée avec rigueur, clarté et transparence.

Monsieur Michel FLAMAND remercie les conseillers municipaux pour leur attention et leur écoute des chiffres tout au long du mandat.

URBANISME – DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE DU BOULODROME

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2019-068 du 10 Octobre 2019 par laquelle il a été décidé de confier la maîtrise d'œuvre des travaux du boulo-drome au cabinet BERGER-BY DESSIN EURL.

Dans la continuité de ce dossier, le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer le Permis de Construire correspondant auprès des services compétents en matière d'urbanisme.

VOIRIE – MARCHE DE TRAVAUX 2020/2021

Le marché de voirie signé arrive à expiration. Il existe jusqu'en 2021 mais il ne s'agit pas d'un renouvellement par tacite reconduction.

De ce fait, le Conseil Municipal autorise le Maire à reconduire le marché de voirie avec le groupement d'entreprises SER TPR PAILLET jusqu'au 31 Mars 2021.

VIA-RHONA – CONVENTION D'ENTRETIEN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en Avril 2018, le Président de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné a rencontré les Maires des communes traversées par la Via Rhôna et le département de l'Isère pour évoquer la réglementation et l'entretien de l'itinéraire de cette dernière.

Un projet de convention rédigé par le département a été présenté et validé par les participants.

Il convient que chacune des 11 communes concernées délibère sur le projet de convention qui a été approuvé par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné le 18 Décembre 2018.

Le projet de convention est joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention qui lui est présenté, autorise Monsieur le Maire à signer, avec la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, la convention de répartition des charges d'entretien et d'exploitation de la Via Rhôna et l'autorise à effectuer toute démarche nécessaire.

PLANNING ELECTIONS

Monsieur le Maire précise que le planning des présents au bureau de vote sera établi en fonction des souhaits de chacun. Le scrutin sera ouvert entre 8h00 et 18h00.

REMERCIEMENTS AUX ELUS

Monsieur le Maire remercie les élus pour leur travail accompli tout au long de ce mandat 2014 – 2020 et pour leur engagement.

